

2025 -15

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**
Mairie de LA CHAISE-DIEU**Séance du 7 avril 2025, au lieu habituel, à 20h00**
Date de la convocation : 1^{er} avril 2025
Président de séance : M. André BRIVADIS,
Maire**Nombre de conseillers**

- en exercice : **12**
- présents : **11**
- votants : **11**
- absents : **1**

Liste des membres : M BRIVADIS André, Maire, M. BLANCHEFORT Fabien, M. LAVERROUX Yannick, Mme SAVINEL Armelle, M. SPECEL Gérard Adjoints, M. MARION Olivier, M PHILBEE Paul, M VIALANEIX Bernard, Mme SCIORTINO Pascale, M PHILIPON Pierre, M FAIVRE Thierry.**Absent :** M. WENGER Stéphane**Secrétaire de séance :** M VIALANEIX Bernard**2025 – 15 Tarifs des Terrasses**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide que les terrasses situées dans les rues de la commune seront autorisées du 1^{er} mai au 31 octobre, sous couvert de fournir à la mairie une attestation d'assurance.
- Une largeur libre de tout équipement de 120 cm devra être respectée entre la terrasse et la chaussée pour le passage des piétons.
- Elles seront payantes pour les mois de juillet et août à raison de 4 €/m2/mois, une fiche avec la surface occupée devra être retournée en mairie.
- Le tarif est fixé à 50 € par jour pour la location des terrasses journalières à l'occasion de manifestations importantes.
 - En dehors de la période du 1er mai au 31 octobre, les terrasses doivent être démontées et les trottoirs laissés libres de tout équipement.
 - Monsieur le Maire pourra néanmoins autoriser aux commerçants, ponctuellement et gratuitement à titre exceptionnel, l'utilisation des trottoirs.

Le Maire
André BRIVADIS

Le secrétaire de séance



Nombre de votants		11
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	1
	POUR	10